

## **L'obésité en Suisse – Traiter efficacement une maladie de société**

Septembre 2025

### **L'obésité est une maladie chronique**

L'obésité n'est pas une question de manque de volonté, mais une maladie chronique, qui peut entraîner de graves complications telles que le diabète de type 2 ou les maladies cardiovasculaires. L'OMS classe également l'obésité comme une maladie. En conséquence, des thérapies efficaces et durables doivent être rendues accessibles aux personnes concernées par l'assurance-maladie obligatoire.

### **L'inaction a des conséquences sanitaires et des coûts élevés**

- L'obésité est une maladie de société aux conséquences graves : en Suisse, 43 % de la population adulte vit avec un excès de poids (31 %) ou une obésité (12 %) (source : enquête de santé Obsan 2022).
- L'obésité augmente le risque de diverses maladies secondaires telles que le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et certains types de cancer.
- Selon l'OFSP, l'obésité entraîne chaque année des coûts d'environ 8 milliards de francs. Parmi ceux-ci, environ 5 milliards correspondent à des coûts de santé directs dus aux maladies consécutives et environ 3 milliards à des coûts indirects liés aux pertes de productivité, aux absences au travail et aux cas d'invalidité précoce (chiffres 2012, une estimation actualisée des coûts liés à l'obésité par la Confédération est attendue prochainement).

### **Revendications de l'Alliance Obésité Suisse**

- **Reconnaître l'obésité comme une maladie chronique**

L'Alliance Obésité Suisse (ALLOB) souligne que l'obésité est une maladie chronique et doit être traitée comme telle. Reconnaître cela implique qu'il ne suffit pas d'en appeler à la seule responsabilité individuelle des personnes concernées. L'alimentation, l'activité physique et les changements comportementaux sont des éléments importants de la thérapie, mais dans la plupart des cas, ils ne suffisent pas à réduire durablement le poids. Ce n'est qu'en associant des traitements médicamenteux et/ou de traitement chirurgical contre l'obésité avec des programmes multidisciplinaires complets d'accompagnement – conseils nutritionnels, activité physique, soutien psychologique – que de nombreux patients peuvent obtenir des résultats significatifs.

- **Garantir l'accès aux traitements médicamenteux**

Les nouveaux traitements médicamenteux, en particulier les agonistes du GLP-1, représentent pour de nombreux patients un véritable « game changer ». Ils permettent pour la première fois une réduction durable du poids, diminuent le risque de maladies graves consécutives et améliorent considérablement la qualité de vie. L'OMS et les principales sociétés savantes considèrent ces médicaments comme incontournables. Il est également juste que les « traitements de confort » pour la perte de poids chez les personnes en bonne santé ne soient pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les traitements médicamenteux sont exclusivement destinés aux personnes atteintes d'obésité sévère ou souffrant de comorbidités, et ils ne peuvent être prescrits que par des spécialistes ou des centres de l'obésité certifiés.

- **Adopter une vision globale des coûts**

Les chiffres souvent cités sur une prétendue explosion des coûts sont trompeurs. Alors que l'interpellation Müller (25.3569 : « Injections amaigrissantes dans l'assurance de base – durables ou génératrices de coûts ? ») évoquait 300 millions de francs à charge de l'AOS, les coûts effectifs se sont élevés en 2024 à environ 55 millions de francs selon l'Obsan. À cela s'opposent les 8 milliards de francs de coûts annuels totaux que l'obésité entraîne pour le système de santé et l'économie. Considérer uniquement les coûts des médicaments de manière isolée revient à ignorer les charges financières bien réelles générées par l'obésité non traitée.

## **Conclusion**

Nous demandons que l'obésité soit reconnue comme une maladie chronique et traitée en conséquence – avec un accès à des thérapies efficaces pour les personnes concernées, comme c'est le cas pour d'autres maladies chroniques. Cela nécessite :

- une stratégie nationale fondée sur des données probantes, avec des mesures de prévention claires,
- le renforcement de la prise en charge interdisciplinaire,
- une vision globale des coûts, intégrant aussi les énormes coûts indirects de l'obésité non traitée,
- la lutte contre la stigmatisation de l'obésité dans la société et les médias.

Une politique de santé efficace repose sur la prévention, des thérapies durables et la collaboration. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de répondre efficacement à la progression de l'obésité – dans l'intérêt des personnes concernées, du système de santé et de l'ensemble de la société. Rien n'est plus coûteux pour les patients, la société et le système de santé que l'inaction.

## **Contact**

Alliance Obésité Suisse  
Rütistrasse 3A  
5400 Baden  
Tel: 056 200 17 54  
Courriel: [info@allianzadipositasschweiz.ch](mailto:info@allianzadipositasschweiz.ch)

Doris Fischer-Taeschler, Présidente : 079 432 71 43

Gabriela Fontana, Directrice : 079 612 78 24

### **Alliance Obésité Suisse**

Les objectifs de l'association sont de renforcer et d'optimiser l'offre thérapeutique, de la prévention au suivi à vie, en particulier grâce à un accompagnement global et interdisciplinaire des personnes concernées et à une sensibilisation accessible à toutes les classes d'âge sur la maladie et ses causes, dans le but également de lutter efficacement contre la discrimination, malheureusement encore trop fréquente, dont sont victimes les personnes en surpoids dans la vie quotidienne.

**Dans le cadre de ses capacités, l'Alliance Obésité Suisse se concentre principalement sur les thématiques suivantes :**

1. Optimisation des approches thérapeutiques multidisciplinaires pour tous les âges
2. Sensibilisation de la population et des professionnels de santé aux besoins spécifiques des personnes en surpoids
3. Orientation des personnes concernées et/ou de leurs proches vers des services spécialisés régionaux
4. Garantie d'une prise en charge globale des personnes vivant avec l'obésité

**La coopération sans préjugés et respectueuse, à l'échelle nationale, entre tous les acteurs concernés est déterminante.**